

Aimé VALLAT - Bellac aux Dahlias



Cher(e) habitant(e) de Bellac,

Lors de sa rencontre avec les élus de BELLAC (où il est venu pour l'inauguration de la Maison France Services), M. le Préfet a déclaré :

"A Bellac, vous avez les équipements et les services d'une ville de 6 000 habitants".

C'est tout à fait vrai.

Le niveau d'équipements et de services de notre commune, dans les domaines sportif (*), culturel, éducatif, social, touristique, commercial, dans celui de la santé... **est considérable, il est celui d'une ville de 6 000 habitants alors que nous ne sommes que 3 600.**

Il faut sans cesse jongler, jouer à l'équilibriste financier pour assurer le fonctionnement de ces équipements et services, pour en créer de nouveaux... mais finalement, à force de sérieux et de prudence nous y parvenons.

En privilégiant toujours l'intérêt général **nous avons réussi à maintenir les atouts de Bellac, mieux, à les développer.** Nous avons maintenant les moyens de les amplifier, c'est ce que vous pourrez lire dans ce bulletin avec les travaux de cet automne et ceux prévus en 2025.

Vous verrez aussi, par exemple avec la Maison France Services, qu'à Bellac, les services se maintiennent et se développent.

Il nous appartient maintenant, à tous, d'assurer la promotion de BELLAC.

Avec mes meilleurs sentiments.

Le Maire, Claude PEYRONNET

Nota : avant d'inaugurer la Maison France Services de Bellac, M. Le PREFET avait visité les Chaineries Limousines et la Digitale (Maison natale Jean-Giraudoux). Il est revenu à Bellac quelques jours après pour inaugurer les 20 pavillons UDAF des "3 sources" construits par l'ODHAC à Jolibois puis une visite à l'entreprise AEROLYCE.

() Certes notre piscine est toujours fermée CF page 6.*

Un bel été plein d'animations

Fin juin, après la **Fête de la Musique**, ce furent les fêtes des écoles, des chorales, de l'école de musique, de l'école de danse, etc...

Le 3 juillet, après l'inauguration de la plaque Jean-Giraudoux/Louis-Jouvet et jusqu'au 6 juillet, le **Festival National de Bellac** a offert une vingtaine de spectacles et d'animations...

Avec plus de 2 000 participants le **National de Pétanque** a occupé le plateau des Rochettes du 5 au 7 juillet.

Les vendredis de 6 à 7 ont attiré un public très varié en juillet et août dans le Parc de la Mairie. C'est également dans ce parc que la **Journée des Enfants** a réuni plus de 200 participants.

Le Parc de la Mairie a aussi accueilli le **Festival de Théâtre de rues**, plus de 1 500 spectateurs début août et la présentation de l'**Apollon de Bellac** par la compagnie "Or Normes" qui a également, pendant tout l'été, assuré les nombreuses animations de la **DIGITALE**.



La Folle de Chaillot
Compagnie Or Normes
Parc de la Mairie

La salle d'honneur de la mairie a, elle, accueilli une exposition de **peintures et de sculptures** pendant le mois d'août.

Il convient d'ajouter les animations du 13 juillet, au parc Aimé-Vallat et avenue Jean-Moulin, le spectacle de variétés du Parc Charles-Silvestre, le gala d'accordéon, plusieurs animations des commerçants de Bellac, le **Salon du Livre** organisé par l'association des commerçants, le **vide-grenier** du parc Aimé-Vallat du Comité des Fêtes avec son habituel succès.

Ajoutons que chaque mercredi, le bus gratuit pour le lac et la piscine de Saint-Pardoux a fait carton plein.

Un été à la plage

La navette **Bellac/Peyrat-de-Bellac/Saint-Pardoux-le-Lac** continue son petit bonhomme de chemin.

Chaque mercredi de juillet et août, le car affrété par les communes de Bellac et Peyrat-de-Bellac a emmené gratuitement une cinquantaine de passagers à la plage de Santrop.

Pensé à l'origine pour les jeunes en mal de piscine, ce service a, au fil des ans, élargi son public : les jeunes, bien sûr mais aussi les familles, les personnes âgées, les touristes ont utilisé cette navette.

De simple moyen de transport, elle est devenue également un moment de convivialité avec ses habitués et ses occasionnels.

Elle répond à un vrai besoin et a toute sa raison d'être, au moins en attendant la piscine intercommunale que tout le monde appelle de ses vœux.

Jean-Yves Audoux, conseiller municipal délégué

A quelques pas d'ici

La campagne commencée cet été sur les vitrines inoccupées de la rue du Coq va se prolonger dans les lieux stratégiques du centre-ville.



Il en va de même pour la campagne de signalisation du Jardin des Côtes.

Les Côtes et la Vallée du Vincou

Comme nous l'avons déjà annoncé, la commune aura investi près de 18 000 € dans les Côtes. Les travaux ont été réalisés par REMPART : sécurisation des parcours, agrandissement du chalet, végétalisation de la station d'épuration, création du vignoble, réalisation du théâtre de verdure, installation des panneaux pédagogiques.

Les travaux de sécurisation des parcours vont se poursuivre en 2025. Une mare pédagogique sera installée avec l'AAPPMA ainsi qu'un nouveau point handi-pêche.



Les travaux de sécurisation des parcours vont se poursuivre en 2025.

Une mare pédagogique sera installée avec l'AAPPMA ainsi qu'un nouveau point handi-pêche.



A l'été 2024, la ville de Bellac a obtenu une **étoile voyage et cultures** du Guide Michelin pour la Vallée du Vincou dans sa traversée de la commune



Écoles : La rentrée

EFFECTIFS :

En maternelle, à la rentrée >>> 66 élèves (moins 14)

22 élèves par classe

Aux Rochettes, à la rentrée >>> 125 élèves (moins 25)

17.85 élèves par classe

RESTAURATION SCOLAIRE

177 élèves sur 191 prennent leur repas à l'école soit 92.6%. Ils étaient 209 l'an dernier.

GARDERIE

117 élèves sur 191 utilisent les garderies (57.6%).

PERSONNEL

En maternelle :

3 professeurs des écoles dont une directrice

3 ATSEM municipales (une par classe)

En élémentaires :

8 professeurs des écoles dont une directrice

Pause méridienne : 5 agents communaux



Sécurité écoles

ECOLE DES ROCHETTES : la zone de stationnement a été déplacée du côté droit de la rue des Rochettes pour éviter aux enfants d'avoir à traverser la rue. Les bus du transport scolaire stationnent maintenant d'une manière beaucoup plus sécurisée vers l'entrée du camping.

Cette portion de la rue des Rochettes va être classée comme **zone de partage**, avec une nouvelle signalétique et une vitesse limitée à 20 km/h.

Un plateau ralentisseur va être réalisé au croisement de la rue des Rochettes et Pierre-Merlin.

COLLEGE et LYCEE PROFESSIONNEL : la commune a réalisé les plateaux avec lumières clignotantes et accroissement de l'intensité lumineuse des candélabres.

Concernant le parking des bus scolaires (qui est propriété du Département), la municipalité demande le rétablissement de la barrière d'accès.

D'autre part, elle propose la création d'un arrêt minute pour les parents d'élèves, chemin des Gérauds, ce qui conduirait à réaliser un deuxième accès des élèves par la cour du collège.

ALVEOL

Le Conseil Municipal du 30 septembre a voté une motion, proposée par le groupe de la majorité, concernant les odeurs pestilentielles d'Alvéol, exigeant du délégataire et du propriétaire du site de prendre toutes les mesures pour supprimer définitivement les odeurs.



Inauguration

Maison France Services



Le 20 septembre dernier, M. le Préfet est venu inaugurer la **Maison France Services** et cela en présence de nombreuses personnalités dont les représentants des 27 partenaires (*) de la **Maison France Services**.

Cette maison regroupe à peu près tous les services (désormais au plus proche des usagers) dans un même site ce qui permet les complémentarités... Avec un autre avantage, l'accueil par les agents municipaux **France Services**.

Cette maison accueille en moyenne, pour l'ensemble des services, environ cinquante usagers par jour ce qui provoque une vie nouvelle au centre-ville.

Elle est ouverte tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi (sauf le vendredi après-midi) et le samedi matin, avec la présence du maire-adjoint de permanence.

1, rue Thiers - 87300 BELLAC

Tél : 05 18 04 00 30

courriel :

bellac@france-services.gouv.fr

(*) Accueil Frances services / Cartes d'identité / Passeports / Police Municipale / Etablissement public multimédia / Bellac Tourisme et Patrimoine / DGFIP Finances, impôts/ CAF / CPAM / MSA / CARSAT / CICAS Agri Arco / CIO/UDAF/ Délégué du procureur/ Conciliateur de justice / Protection judiciaire de la jeunesse / Conseil Départemental de l'accès aux droits / OPAH RU / SOLIHA / Architecte des bâtiments de France / UFC Que Choisir / Transport solidaire / Maison des adolescents / Nov habitat / Centre Educatif Le Vieux Collège / France Victimes.

Les travaux de l'automne

La **désimperméabilisation/végétalisation** du Champ de Foire, dont nous avons déjà traité dans ce bulletin : les travaux commenceront en décembre pour se poursuivre jusqu'à la fin du printemps.



La Halle Marchande : M. SAILLOL, l'architecte, a présenté le projet au Conseil municipal : en fait 2 halles, une de 20 x 6 et l'autre de 26 x 6, pour laisser l'accès au parc Charles-Silvestre, 9 poteaux en acier seulement pour faciliter les circulations, dessus, un vitrage avec des losanges de couleur comme un vitrail qui pourra se refléter au sol. Cette toiture/couverture sera posée à plus de 3 m du sol pour permettre la circulation des camions, une cuve de récupération des eaux de pluie sera enterrée pour servir au nettoyage du marché ou à l'arrosage communal.

Les rues et circulations douces : le trottoir de l'avenue de la Libération vient d'être terminé de même que le passage protégé entre le magasin Carrefour et Intermarché. Le plateau de sécurité à l'intersection de la rue des Ro-

chettes et de la rue Pierre-Merlin va suivre, de même que le regoudronnage du bas de la rue de Lorette (côte de Saint-Sauveur) et le haut de la rue Barbès. Ce sera ensuite le tour du reprofilage de la rue Thiers.

La première bande cyclable a été tracée rue des Rochettes de même que de nombreuses places de stationnement.

Les travaux de la salle de boxe, dans la Halle multiservices de la rue Vergnaud, devraient commencer en décembre et le chantier participatif du gymnase des Rochettes (habillage intérieur de la façade) devrait se terminer en novembre.

Déplacement du Marché pendant les travaux

La municipalité a fait plusieurs propositions aux commerçants non sédentaires du marché du samedi matin et de la foire du 1^{er} de chaque mois.

Les commerçants non sédentaires ont choisi de rester avenue Jean-Moulin (devant le monument aux morts) avec un prolongement vers le haut de la rue Lamartine en sachant que le parking du champ de foire sera inutilisable pendant plusieurs mois.



Opération programmée de l'amélioration de l'habitat à Bellac

Les aides à la rénovation de l'habitat destinées aux propriétaires (occupants ou bailleurs) du centre ville de Bellac sont majorées depuis le 1^{er} janvier 2024.

Ce sont déjà 108 personnes qui ont pris contact avec SOLIHA, bureau d'étude chargé du dossier.

Prochaines permanences sur RDV:
12 nov. et 11 déc. 2024 - 9/12h - 14/16h
à la maison France Services,
1 rue Thiers à BELLAC.

Les projets 2025 se précisent

- Le conseil municipal a voté la réalisation (par l'ODHAC) de 4 pavillons pour PMR sur le terrain municipal à l'angle de la rue Pasteur et de l'avenue Charles-De-Gaulle.

- La commission pour la délégation de service public du réseau de chaleur du plateau de Jolibois a été constituée. Le délégataire sera choisi au printemps.

- Les problèmes administratifs concernant l'agrandissement de la maison des cinq ont été réglés.

- Les dossiers de subventions concernant la voirie, les circulations douces, la réparation de la passerelle Garceaux, l'agrandissement du gymnase Jolibois, la végétalisation de la cour de l'école des Rochettes... ont été déposés (ou le seront sous peu) pour la subvention de l'Etat. Nous y ajoutons le projet de l'accès au Collège par le chemin des Gérauds,

- Un dossier en réponse à un appel à projet de l'ARS concernant l'agrandissement de la Maison de Santé a été déposé, avec la SISA de la MSP.

- Nous vous informerons, dans le prochain bulletin des avancées concernant les projets **Petites villes de demain**.

Circulation à Bellac : des nouveautés

Mais c'est quoi ce panneau ?

Bien sûr, vous l'avez tous reconnu : il s'agit du fameux M12.



Mais à quoi sert-il ?

Pour faire simple, il autorise les cyclistes à "passer au feu rouge".

Et ce n'est pas dangereux ?

Au contraire et pour 3 raisons :

- Le cycliste ne peut passer que si la voie est libre ;

- Les panneaux mis en place n'autorisent à traverser qu'un seul axe de circulation ;

- Pour augmenter la sécurité, ces panneaux sont accompagnés d'un sas sur lequel les véhicules n'ont pas le droit de stationner. Il permet aux cyclistes de s'extraire plus facilement du trafic et de ne pas se retrouver dans l'angle mort d'un véhicule.

Chaque panneau permet donc d'aller tout droit, de tourner à droite ou de tourner à gauche, selon la configuration du carrefour.

Et ça suffit ?

En pratique, ces dispositions misent sur la prudence et l'intelligence des usagers, tant cyclistes qu'automobilistes.

Bien entendu, si ça ne suffit pas, les infractions sont passibles d'amende (article R 412.30 du code de la route - infractions de 2^e et 4^e classe).

Et comment ça va se passer ?

Au début les automobilistes seront surpris si ce n'est agressifs (du moins ceux qui n'auront pas lu cet article) mais ils finiront par s'y faire, comme cela se passe dans les autres communes.

Bande cyclable rue des Rochettes

Pour améliorer la circulation et la sécurité des cyclistes, un autre moyen est prévu : il s'agit d'une bande cyclable qui couvre la rue des Rochettes, de l'abattoir à la rue Pierre-Delbarry (direction Peyrat-de-Bellac ou carrefour Rhin et Danube).

Elle est située à gauche de la chaussée en remontant. Ses 3 mètres de large permettent un double sens de circulation.

Pourquoi à cet endroit ?

L'objectif est d'éviter la rue Pierre-Merlin qui est particulièrement dangereuse pour les 2 roues (pas la rue elle-même mais le comportement parfois inconscient de certains automobilistes) et à terme, de relier la gare.

Il s'agit d'un premier tronçon sur Bellac. D'autres suivront.

Jean-Yves Audoux, conseiller municipal délégué

Sécurité des agents

Les agents communaux qui interviennent sur la voie publique doivent pouvoir le faire en toute sécurité.

De la même façon nous devons pouvoir garantir la sécurité des usagers et des véhicules.

Aussi la circulation et le stationnement des véhicules sont désormais interdits sur les voies où interviennent les agents communaux.

Comptant sur votre compréhension.



Ordures ménagères

Nous rappelons que la communauté de communes, qui a la responsabilité de la collecte des ordures ménagères a décidé de mettre en place l'apport volontaire.

Quelle est la situation actuelle ?

Si nous respectons chacun les règles de tri :

- nous transportons le papier à l'éco point,
- nous transportons le verre à l'éco point,
- nous transportons les contenants en matière plastique, les petits emballages... à l'éco point,
- nous transportons les cartons à la déchetterie,
- nous déposons les bio déchets dans les composteurs individuels ou collectifs (15 composteurs collectifs ont été installés à Bellac).

Seuls les encombrants, les déchets verts et les "ordures ménagères" sont ramassés au porte à porte. Si nous triions bien, ces "ordures ménagères" représentent un très très faible volume.

Désormais, nous devons transporter les ordures ménagères aux éco points (comme nous le faisons pour le papier, le verre ou le plastique...) où sera installée une quatrième colonne.

La commune de Bellac dispose aujourd'hui de 13 éco points. Il est prévu d'en installer 15 de plus de façon que chacun en trouve un à proximité de sa résidence.

La Communauté de communes organisera des assemblées d'informations dès le début de 2025.

Le mot de la majorité

Pour un bon équilibre entre la Commune et l'Intercommunalité

Dans notre commune, certains équipements ou services sont utilisés par les seuls habitants de Bellac. Il est logique que la commune en assure le financement.

D'autres sont ouverts aux habitants des communes voisines, voire de l'ensemble de la communauté de communes.

C'est le cas de la crèche (près de la moitié des enfants ne sont pas de Bellac), de l'école de musique (1/3 des élèves seulement sont Bellachons), de la médiathèque, du RAM, des écoles, de la maison de santé.

La gestion du RAM, de la médiathèque est déjà assurée par la CDC. Concernant les écoles, elles sont gérées par la commune de Bellac mais les communes qui "envoient" des élèves : Blanzac, Saint-Junien-les-Combes, Saint-Ouen-sur-Gartempe...) participent au financement.

En janvier prochain, la communauté de communes prendra en charge la crèche (dont elle a désormais la compétence) et le service de l'assainissement.

Nous n'entendons pas déléguer à la communauté de communes toutes nos compétences mais nous pensons qu'il convient de lui confier les équipements et les services à vocation intercommunale comme l'école de musique ou la maison de santé (les autres maisons de santé du territoire sont intercommunales).

Hôtel de Ville

Permanences du samedi matin

En juillet 2020, la nouvelle équipe municipale a rétabli l'ouverture de la mairie les samedis matins.

Le service des cartes d'identité et passeports étant maintenant transféré à la Maison France Services, les **permanences du samedi matin se tiennent donc désormais à la Maison France Services**, 1 rue Thiers à Bellac.

Chaque **samedi matin de 9h à 12h**, vous y trouverez un **agent communal et le Maire-Adjoint** de permanence.

Les permanences du CCAS se tiennent, elles, les mercredis matins de 9h à 12h à la mairie (ancien bureau de la Police Municipale).

Le courrier des domiciliés CCAS est aussi distribué le samedi matin à la Maison France Services.

Le mot de l'opposition

Rentrée 2024 : "Bonjour tristesse"

Une conjoncture internationale dramatique

Des événements climatiques catastrophiques

Une situation de la cité bellachonne affligeante

Un sentiment voire un climat d'insécurité grandissants

Un suivi des dossiers source d'interrogations (finances, Petites Villes de Demain, ...); en outre, n'est-il pas aberrant de dépenser 400 000 € pour un marché couvert avec une couverture plastique; les utilisateurs n'ayant semble-t-il pas été consultés. De plus, ladite structure ne comporte pas d'éléments d'avenir tels des panneaux photovoltaïques, essentiels pour une transition énergétique. De même, la création d'une piste cyclable sur un tronçon de la rue des Rochettes ne permet qu'un aller-retour limité, sans assurer un circuit sécurisé ni cohérent pour les cyclistes; elle ne favorise en rien une réelle mobilité douce. Ces dépenses incohérentes démontrent un manque de vision stratégique, alors que des solutions durables et pratiques devraient être privilégiées pour répondre aux besoins réels de la commune et de ses habitants (extension maison de santé...).

Et dans ce contexte, des élus de la majorité sont déjà en campagne pour 2026.



Point sur la piscine

Nous avons hérité d'une piscine qui fuit (celle-ci rappelle le fut fermée au total durant 8 ans depuis sa réhabilitation voici 21 ans)... et nous n'avons pas le million d'euros nécessaire à sa réparation.

La Communauté de Communes a le projet de la réalisation d'une piscine. Le terrain a été offert à la CDC. La nouvelle piscine serait située à Jolibois et bénéficierait du réseau de chaleur que nous sommes en train d'installer.

Le projet est celui d'une piscine de type nordique chauffée et utilisable toute l'année.

Le président de la communauté de communes a déclaré au journal le Populaire : *"Le budget est de 8 millions d'euros, j'y crois et je suis assez optimiste"*.

Nous soutenons ce projet. Il est de loin, préférable de l'aider, y compris financièrement pour obtenir une piscine qui serait ouverte 12 mois sur 12.



Ville de Bellac

Accueil - État-Civil

L'accueil de la Mairie est ouvert :

du lundi au vendredi :

8h30 - 12h et 13h30 - 17h

Tél. 05 55 68 10 61

accueil@mairie-bellac.fr

France Services

1 rue Thiers : **du lundi au vendredi**
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le samedi matin de 9h à 12h

Tél. 05 18 04 00 30

bellac@france-services.gouv.fr

CPAM Assurance Maladie

3646 sur RDV - Jeudi - 9h/12h

Vendredi - 9h/12h semaines impaires (hors vacances scolaires)

C.A.F

Mardi 9h - 12h et 13h15 - 16h15

sans rendez-vous (hors vacances scolaires)

CARSAT

2^e et 4^e Mercredi du mois

3960 sur rendez-vous

Conciliateur de Justice

3^e Jeudi matin du mois

05 55 68 10 61 sur rendez-vous.

Urbanisme

Le service urbanisme a réintégré les locaux de la Mairie, au 1^{er} étage. Cette migration a pour but de faciliter vos démarches (demandes de permis de construire, déclaration de travaux...) et de rencontrer l'adjoint au maire.

Contact : 05 55 68 10 61 - *touche 2*
urbanisme@mairie-bellac.fr

Adresses pharmacies

BELLAC

Pharmacie CHEVALIER

54 rue Pierre-Merlin
05 55 68 75 87

Pharmacie PAILLER

8 place du Palais
05 55 68 15 86

Pharmacie PAYS BELLACOIS

28 rue du Coq
05 55 68 10 52

BUSSIÈRE-POITEVINE

Pharmacie DE MONTBRON

11 place Girette
05 55 68 41 79

CIEUX

Pharmacie MAILLET

2 rue du 7 août 1944
05 55 03 30 33

LE DORAT

Pharmacie N'GUYEN

31 place Charles de Gaulle
05 55 60 61 32

MAGNAC-LAVAL

Pharmacie HAZARD

12 rue Fénelon
05 55 68 52 32

Pharmacie MAUVY

3 avenue le Transloy
05 55 68 51 12

MEZIERES-SUR-ISSOIRE

Pharmacie CANELLAS

2 rue du Marché Ovin
05 55 68 32 50

NANTIAT

Pharmacie DESVIGNES

20 avenue de l'Hôtel de Ville
05 55 53 42 16

NOUIC

Pharmacie NOUGIER

5 place du Docteur Labuze
05 55 68 33 00

VOTRE PHARMACIE

Le moyen le plus simple pour savoir
quelle est la pharmacie de garde :

Tél. : 3237

(0,35 € TTC la minute, numéro non surtaxé)

Numéro Audio et accessible 24/24.

Internet : 3237.fr

Pharmacies

Le Populaire du Centre

R.M.J.

(Radio des Meilleurs Jours)

90.1 FM

Hôpital (HIHL)

4, avenue Charles de Gaulle

Secrétariat médical : 05 55 47 20 03

Les consultations externes de spécialistes sont disponibles sur le site internet : www.hihl.fr

Permanence médicale

La nuit de 20h à 8h.

Le week-end à partir du samedi midi jusqu'au lundi 8h et les jours fériés : composez le 15

Plan grand froid (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale et les associations caritatives organisent pendant l'hiver des visites de personnes isolées. Si vous êtes ou si vous connaissez une personne isolée, vous pouvez contacter le CCAS au 05 55 68 12 57, ou l'accueil de la mairie (05 55 68 10 61 - touche 1).

Distribution des colis aux personnes âgées

Ils seront distribués par les élus pour les fêtes de fin d'année. Si vous avez 70 ans et n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, merci de vous inscrire au secrétariat de la mairie.

Pass senior 2024/2025

Il est disponible. Il vous donne droit à des réductions chez les commerçants partenaires.

Vous avez 65 ans et plus ?

N'attendez pas, venez récupérer votre bulletin à l'accueil de la mairie...

Et c'est gratuit !

NUMÉROS
D'URGENCE

15 Urgences
Médicales

17 Police
Secours

18 Pompiers

Don du Sang

CCM rue des Rochettes
Mercredi 18 décembre 2024
de 15h à 19h
Mercredi 26 février 2025
de 15h à 19h
Mardi 29 avril 2025 de 15h à 19h

Navette communale

Cette navette **est totalement gratuite**, elle passe à Chapterie, Saint-Sauveur, Place du 8 Mai, Résidence Autonomie, et vous dépose au champ de foire le samedi matin, et à la zone des Couchets le mercredi matin. Si vous voulez l'utiliser et ne faites pas partie de ce circuit, manifestez-vous à l'accueil de la mairie.

Nouveaux commerces

L'Atelier de la Roseraie

12, rue du coq - **06 11 91 28 5**
Personnalisation de textiles et d'objets, sérigraphie DTF, broderie, flocage, sublimation... goodies (mug, porte-clés...).

La Halle

4, Zone d'activité - Les Couchets
05 18 04 00 25
Chaussures et vêtements.



◆ Sur l'agenda ◆

Concours de belote Amicale Loisirs

Mardi 5 novembre - à partir de 14h - CCM

Marché aux Livres CCAS

Jeudi 7 novembre - CCM

Cérémonie commémorative

Samedi 11 novembre
Monument aux morts, avenue Jean-Moulin

Forum de l'emploi

Jeudi 13 et vend. 14 nov. - CCM

MOOV'EMBER

Samedi 16 novembre - 17h - Place de la République - Trail urbain
renseignements et inscriptions au 07 87 80 62 95

Fête de la Bière Comité des Fêtes

Samedi 16 novembre - Gymnase des Rochettes

Patch à Lolo

Dimanche 17 novembre - CCM
Puces des couturières

IELES se manifeste

Du mardi 19 au samedi 23 novembre. 07 65 65 94 70

Loto Amicale Loisirs

Lundi 4 décembre - 14h - CCM

Trio trompettes

Dimanche 8 décembre - CCM

Conseil municipal

Jeudi 12 décembre - Mairie

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Bellac Nord : 26 novembre
Bellac Sud : 2 décembre

Contactez : CCHLEM
05 55 60 09 99 - serviccom@cchlem.fr

ou

MAXIMUM 05 55 76 22 78
maximum87@orange.fr

Fête de Noël de John Bost

Vendredi 13 décembre - CCM

Marché de Noël Comité des Fêtes

Samedi 14 décembre - de 14h à 22h
Centre Ville - 07 83 12 00 91

Concert de Noël de l'Harmonie

Samedi 14 décembre - Théâtre du Cloître - 18h

Noël du Secours Populaire,

Mardi 17 décembre sur invitation

Lumière de Bethléem

Samedi 21 décembre - Parc Charles-Silvestre

Concert chorale Diapason

Samedi 21 décembre - 20h30
Eglise - Participation libre.

Tri Sélectif

La communauté de communes ne ramasse que ce qui est à l'intérieur des conteneurs.

Si celui-ci est plein, ne posez pas vos sacs à côté, ils ne seront pas ramassés.

Adressez-vous alors à la CDC, service ordures ménagère.

05.55.76.43.44/serviceomcchlem.fr

Déchèteries les plus proches

Saint-Bonnet-de-Bellac

Lundi, vendredi et samedi :

9h-11h45 - 14h-17h15

Mercredi : 14h-17h15

Nouic

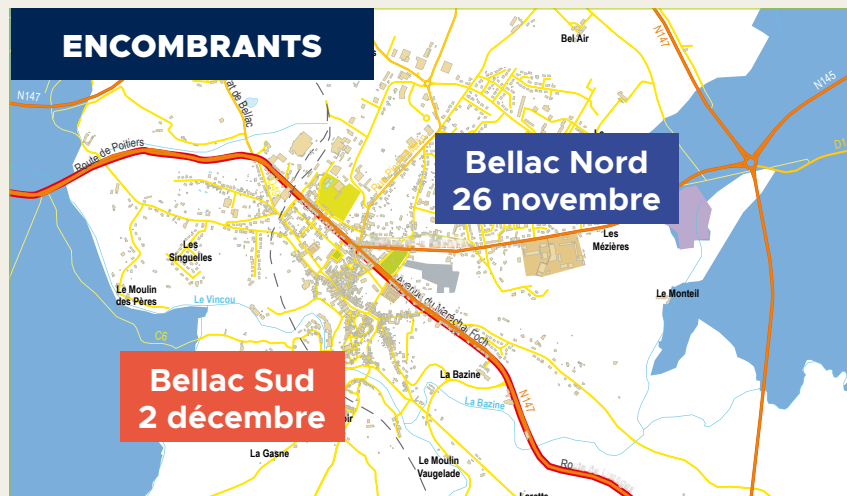
Mardi, vendredi et samedi :

9h-11h45 - 14h-17h15

Jeudi : 14h-17h15

Les déchèteries seront fermées les vendredi 1^{ER}, lundi 11 et mercredi 20 novembre et mercredi 25 décembre 2024.

www.syded87.org



Attention : les pots de fleurs ne vont pas aux encombrants.